

# fenêtres sur cours pas de calais

**Journal Départemental du SNUipp-FSU**  
**Syndicat majoritaire de la profession**  
**Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique**

SNUipp Pas de Calais  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26



## Edito

## Sommaire

### Edito

(p. 1)

### Direction d'école

(p. 2 à 3)

### Mouvement

(p. 4)

### Carte scolaire

(p. 5)

### AESH

(p. 6)

### Début de carrière

(p. 7)

### Adhésion

(p. 8 à 10)

## Construisons ensemble les jours d'après !

L'année qui s'achève aura été marquée par de nombreuses régressions sociales. La loi sur la direction d'école votée en catimini le 24 juin pour une mise en application dès la rentrée espère instaurer un échelon hiérarchique dans les écoles. La mise en application de la loi de Transformation de la Fonction publique a pour objectif d'écartier les représentant-es des personnels et isoler un peu plus les collègues dans la gestion administrative, autoritaire et hors-sol de leur carrière.

**C'est vrai, l'année scolaire que nous venons de vivre, en partie confiné-es dans nos logements durant cette période si particulière, nous a fait sentir combien nous avons besoin des autres, besoin de faire société, besoin de collectif...**

Durant la crise sanitaire, alors que s'estompaient nos repères, ces liens indispensables, liens entre nous, liens entre vous, liens entre vous et « l'Administration », nous avons tenté de les rattraper d'abord, de les tenir ensuite, et enfin de les renforcer et de les élargir...

**Pour cela, nous avons une force et une certitude, celle de pouvoir compter sur une organisation collective construite sur des valeurs communes, notre outil syndical. Cet outil s'est révélé être à la hauteur et complètement en adéquation avec la situation, en tant que syndicat de transformation sociale.**

Nos luttes pour plus d'égalité, plus de justice, plus de services publics et pour une autre société se sont trouvées confortées par cette crise sanitaire, comme elles l'ont été cet hiver lors de mobilisations historiques pour faire barrage à la réforme des retraites. Nous comptons bien prendre notre place dans celles qui seront nécessaires pour construire les jours d'Après.

**En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances méritées.  
Et une très bonne retraite pour les collègues concerné-es !**

David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur  
Co-secrétaires Départementaux  
du SNUipp-FSU 62



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Juin 2020

... Nul besoin de cette loi pour répondre aux revendications des collègues!

## La loi du Ministre plutôt que la loi de l'Assemblée

Un nombre incalculable d'années que la profession interpelle ministres, rectrices, DASEN, opinion publique... sur les conditions de travail des professeur-es en charge des directions d'écoles.

Après la tentative rejetée massivement par les équipes, les familles, nombre de maires et d'IEN de placer écoles et directions sous la tutelle des principaux de collèges, le cadre général en reste là. Mais la situation ne s'améliore pas... Loin s'en faut.

**Le SNUipp-FSU ne cesse de faire remonter les revendications du terrain et d'exiger une réaction du ministère à la hauteur de l'urgence et du malaise des directions d'écoles.**

En octobre, le suicide de notre collègue Christine Renon sur son lieu de travail claqué comme un coup de tonnerre, secouant un peu plus les uns et accablant les



autres. Contraint, le Ministre annonce l'ouverture de négociations. Il lance en janvier une consultation des directrices-teurs avec l'objectif à peine dissimulé de pousser à la création d'un statut spécifique.

**Mais le résultat est sans appel : En accord avec ce que clame le SNUipp-FSU, le statut hiérarchique est écarté par près de 90 % des directeurs/trices.**

Malgré cela, l'obsession de placer des chefs dans nos écoles court-

circuite les discussions en cours avec les organisations syndicales.

L'obsession de faire émerger une autorité individuelle plutôt que de renforcer une autorité collective pourtant en demande de responsabilisation et de plus de légitimité (conseil d'école, conseil des maîtres... gestion des 108h...), pousse un groupe de députés à proposer une loi instaurant "l'emploi fonctionnel de directeur d'école".



### Un emploi fonctionnel, c'est quoi ?

C'est un poste à responsabilités sur lequel **on est nommé pour une durée déterminée**, éventuellement renouvelable. Le temps de cette mission, sans quitter son corps d'origine, **on est rémunéré sur une grille spécifique avec des règles d'avancement et d'évaluations hors des règles de ce corps.**

Pour les directeurs-trices, des règles d'évaluations et de rémunérations différentes des autres PE et l'incertitude de rester affecté sur son poste au-delà de la limite posée par le DASEN...

### Un projet de loi doux-amer...

**Des hausses d'indemnités et des décharges** sont annoncées dans l'exposé des motifs, mais ne se traduisent dans le texte qu'en aménagements de décharges totales pour les écoles de 8 classes et plus (Art. 2). **Rien pour les salaires.** La fin des APC pour les directeurs-trices (Art.2) et **un allègement des tâches** qui se limite à partager la rédaction du PPMS (Art. 6) avec les autorités académiques et à supprimer la tenue des élections de représentants de parents en cas de liste unique (Art. 5)...

L'erreur magistrale d'avoir mis fin aux **aides administratives** dès 2017 ne sera pas formatrice puisqu'il n'est pas envisagé de revenir dessus ! La mise à disposition de moyens humains plébiscitée par les directeurs-trices serait soumise à la discrétion des municipalités (Art.4). Pas sûr que les mairies s'engagent dans cette voie. De plus, la question du statut de ces aides éventuelles et de leur formation n'est pas abordée.

L'article 2 ajoute que le directeur d'école en décharge totale, pourrait **se voir confier des tâches supplémentaires.** Certaines pourraient être sans lien direct avec le fonctionnement de l'école (la gestion du péri-scolaire par exemple...)



... Nul besoin de cette loi pour répondre aux revendications des collègues!

## Un projet dont il ne reste plus grand-chose

Le 24 juin, le projet de loi est discuté et amendé dans l'hémicycle : **décharges et indemnités disparaissent du texte**. Il n'est plus fait mention d'aides administratives. Les élections de représentants de parents pourront se faire par voie électronique.

Restent **la décharge d'APC et le PPMS** dont le directeur prend en charge les spécificités de son école, les exercices et la mise en pratique : le plus lourd en somme !

## Il est surtout " la délégation d'autorité"...

Art.1 Le directeur " n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les enseignants de son école" , mais " Il bénéficie d'une **délégation de compétences de l'autorité académique** pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige." Pas sûr que tout cela soit très clair !

"Il participe à l'encadrement du système éducatif".

Sur ce point, l'exposé des motifs du projet de loi précisait "**le directeur est décisionnaire lors des débats qu'il organise pour assurer le bon fonctionnement de l'école sur le plan pédagogique comme sur celui de la vie de l'école** "

L'essentiel des timides avancées promises ont disparu. L'objectif par contre est ici assez clair : malgré eux, on cherche à donner aux directrices-teurs d'école une posture hiérarchique.

« En renonçant à fonder l'autorité hiérarchique du directeur sur le statut, le projet de loi la crée par délégation » explique Paul Devin (secrétaire général du syndicat des personnels d'inspection SNPI-FSU). Le risque est grand d'isoler les directrices-trices au sein même de leurs équipes en faisant peser sur eux le poids de chacune des décisions des conseils, en les traitant en marge de leur corps, en cherchant à en faire la main droite de l'autorité académique !

Demain, plutôt que la loi discutée et votée à l'assemblée, c'est le règlement dicté par un Ministère déconnecté du terrain qui va poser les jalons de sa vision de la direction d'école. L'individualisation des parcours et le new-management public sont au menu. Des décharges et des indemnités en fonction des missions acceptées ou refusées, en fonction des ambitions affichées pour demain...et des services rendus hier ?

« Il faut un ministre de l'éducation. Le ministre doit donner des consignes. Il est souhaitable qu'elles soient respectées » disait JM Blanquer lors des débats à l'Assemblée Nationale. On trouve en substance ce qui pourrait être attendu très bientôt du directeur d'école : contrôler et faire appliquer la parole du Ministre !

## Nos revendications

Après trois mois d'extrême sollicitation des directeurs et directrices d'école, leurs revendications restent insatisfaites :

- une augmentation des décharges pour toutes les écoles publiques du pays, quelle que soit leur taille, sans missions supplémentaires en contrepartie. Chaque école devant a minima bénéficier d'une journée hebdomadaire ;
- une aide humaine au fonctionnement de l'école pérenne pour toutes les écoles, et financée par l'Etat ;
- un allègement des tâches qui ne peut en aucun cas se limiter à la seule rédaction des PPMS ;
- une revalorisation salariale de la fonction qui doit s'accompagner d'un rattrapage salarial pour tous les personnels ;
- une formation initiale et continue à la hauteur des besoins.

SE SYNDIQUER ?  
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



POUR DÉFENDRE  
UNE AUTRE IDÉE DE  
L'ÉCOLE

#JeMeSyndique

Adhérons dès maintenant  
pour 2020/2021

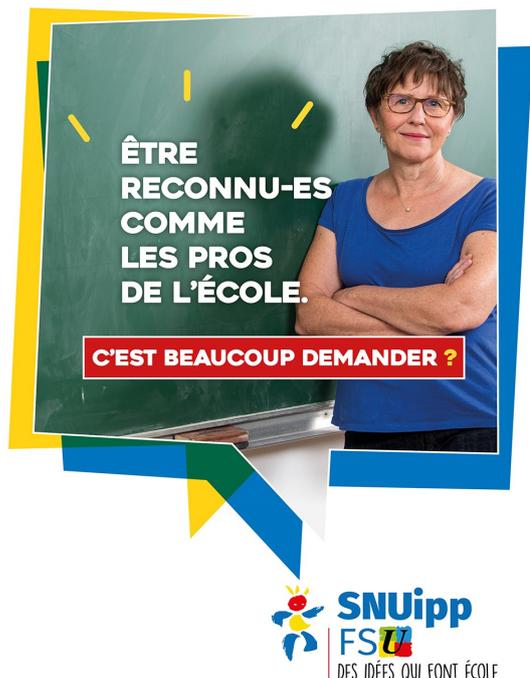


SNUipp  
FSU  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Guillaume ROUSSEL

... Exigeons un mouvement dans la transparence et l'équité !

## Résultats du mouvement 2020



Depuis le mercredi 24 juin, vous pouvez consulter votre résultat du mouvement dans l'onglet SIAM sur I-Prof.

(Consulter i-prof -> Les services -> Siam -> Phase intradépartementale -> Résultats)

Beaucoup de collègues sont concerné-es par cette opération de carrière majeure. Le SNUipp-FSU se mobilise pour vous renseigner au mieux sur cette étape importante.

Contrairement aux années précédentes, **les délégué-es des personnels sont exclu-es de cette opération de carrière. Ce que dénonce le SNUipp-FSU.**

Nous accompagnerons néanmoins les collègues dans des recours !

## Vous n'avez pas obtenu satisfaction ? Vous pouvez établir un recours !

Les résultats du second temps seront accessibles auprès de la DSDEN ou de votre inspection à partir du 17 juillet. Les affectations seront visibles dans l'onglet « Affectation » du dossier de l'agent dans I-prof à partir du 26 août. La contestation des résultats est possible à compter de la réception de l'affectation/non affectation dans I-Prof dès le 24 juin 2020.

Le recours gracieux doit être transmis dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la décision défavorable.

A compter de cette date ou de non réponse dans les deux mois, un nouveau délai de deux mois s'ouvre pour porter un recours contentieux auprès du tribunal administratif. Cette deuxième procédure est très longue du fait du délai de traitement par le Tribunal Administratif (TA).

**Le SNUipp-FSU 62 incite les collègues à formuler leur recours gracieux (courrier type ci-dessous) le plus rapidement possible. Dans ce cas il est impératif de nous envoyer la copie de votre recours sur : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr) (objet : recours mouvement)**

### Courrier type pour exercer votre droit de recours disponible sur notre site ( [62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr) )

Un recours est possible dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation dans les cas suivants :

- si le collègue n'a pas obtenu de mutation ;
- s'il est affecté en dehors de ses vœux ;
- s'il a obtenu un vœu autre que son premier vœu (sans possibilité d'être représenté).

L'administration postule que les personnels enseignants peuvent formuler un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables uniquement lorsqu'ils :

- n'obtiennent pas de mutation ;
- sont mutés sur un poste ou sur une zone qu'ils n'avaient pas demandé dans la mesure où les candidats ont formulé des vœux en nombre et variété suffisant.

**Attention !** Avoir un recours positif signifie le plus souvent la possibilité d'une participation au mouvement complémentaire. Il n'y a aucune assurance d'obtenir un meilleur poste lors de ce dernier... Et dans tous les cas, vous ne pourrez obtenir qu'un poste à titre provisoire.

Nous invitons les collègues qui seraient à la phase d'ajustement à mettre à jour leur e-dossier mouvement et à nous indiquer leur participation à ce dernier en envoyant un message via leur e-dossier mouvement.

**Maxime VASSEUR**

# Carte scolaire

... Exigeons une baisse des effectifs dans toutes les classes

## Une carte scolaire toujours confinée !

### Un calendrier de carte scolaire très particulier ...

Il y a d'abord eu un report prévisible, mais dénoncé par le SNUipp-FSU, du CTSD carte scolaire de janvier-février à mars-avril à cause des élections municipales. **Pour l'Administration, il ne faudrait pas qu'une fermeture de classe vienne perturber les campagnes électorales...** Il y a ensuite eu un nouveau report à cause du confinement (qui n'aurait pas eu lieu s'il n'avait pas déjà été reporté!)

### Le travail des représentant-es au CTSD méprisé ...

Bien sûr, de report en report, la fin d'année approchait très vite. **Et tant que la carte scolaire n'était pas actée, les opérations du mouvement ne pouvaient pas débiter.** A cause de l'urgence, l'IA a resserré le calendrier, ne laissant que 9 jours entre le dévoilement de son projet, le groupe de travail et le CTSD ! Difficile dans ces conditions d'effectuer notre travail d'expertise dans de bonnes conditions. Sachant que pour couronner le tout, ces 9 jours étaient composés d'un mercredi, d'un week-end, d'un jour férié et de 4 jours des vacances de printemps ! Nous avons donc été contraints de déranger des collègues déjà épuisés par les 4 premières semaines de confinement pendant leur vacances et leur week-end de Pâques, comme si nos propres enfants ne comptaient pas !

### Mais une pression syndicale efficace !

En janvier la dotation académique était négative (-83 postes pour l'académie dont -53 pour le Pas-de-Calais). **Pour la FSU, à cause du confinement et d'un retour à l'école en septembre qui sera plus que particulier pour les personnels et pour les élèves, il semblait normal qu'aucune fermeture ne soit actée cette année. Seules des ouvertures devaient avoir lieu là où elles étaient nécessaires.** Aussi, grâce aux pressions d'une intersyndicale (FSU, CGT, FO, FAEN, SNALC, et SUD), le gouvernement a dû reculer. Le solde pour le Pas-de-Calais était redevenu nul, mais cette pression a permis d'éviter de nombreuses fermetures.

**Cependant, pour la FSU et le SNUipp, la carte scolaire manque encore d'ambition et c'est pourquoi nous avons encore une fois voté CONTRE !**

### Vote de la carte scolaire :

POUR : Administration, Se-UNSA, SNE  
CONTRE : SNUipp-FSU, FO

Trop de classes en éducation prioritaire vont encore posséder plus de 20 élèves !

Trop de classes en milieu ordinaire vont encore posséder plus de 25 élèves !

Les élèves de 2 ans en milieu ordinaire et la moitié des élèves d'ULIS ne sont toujours pas pris en compte !

Les moyens de remplacement ne sont toujours pas à la hauteur !

Le RASED n'est toujours pas renforcé !

Les postes de CPC ne seront toujours pas suffisants pour assurer une formation des enseignants performante !

### Et la suite ?

Dès la rentrée et comme tous les ans, un CTSD d'ajustement doit avoir lieu le premier jour. Il permettra de revenir sur certaines situations. **Donc si vous avez eu une augmentation d'effectif pour l'an prochain, contactez-nous dès maintenant et lors de votre pré-rentrée ! Nous pourrions défendre votre situation auprès de l'Administration pour obtenir une ouverture à la rentrée.**

### Vos représentant-es au CTSD,

**David Blothiaux** pour le bassin de Lens-Hénin-Carvin : 07-67-29-61-31 / sephyro-1er@hotmail.fr

**Dominique Dauchot** pour les bassins d'Arras et de Béthune : 06-27-01-02-43 / domdauchsnu62@yahoo.com

**Arnaud Delplanque** pour les bassins de Calais et de Boulogne : 07-81-55-67-10 / arnaud.delplanque@orange.fr



C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



David BLOTHIAUX

... Faisons du travail des AESH un vrai métier !

## Pour les AESH, toujours nada !



Rassemblement devant l'IA  
20 novembre 2019

Réuni mardi 9 juin, le comité de suivi ministériel sur le dossier des AESH était consacré au temps de travail et aux rémunérations des personnels accompagnants. **Alors que les éléments de constat sur la faiblesse des rémunérations et la précarité de la fonction sont partagés, aucune réponse n'a pour l'heure été avancée. Un affront supplémentaire pour ces personnels pourtant indispensables dans les écoles.**

Ils et elles sont plus de 100 000 aujourd'hui à œuvrer au quotidien dans les écoles pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Une présence indispensable qui est très loin d'être valorisée à la hauteur des missions qui sont demandées à ces personnels. Aussi, il y avait beaucoup d'attente pour ce cinquième rendez-vous, mardi 9 juin, du comité de suivi des AESH dont l'ordre du jour était consacré au temps de travail et aux rémunérations. **Pour l'heure, aucune mesure concrète n'a été présentée aux organisations syndicales présentes et cela ne peut raisonner que comme un nouveau mépris en direction de ces personnels dont le travail en temps incomplet constitue la règle et qui touchent en moyenne un salaire de 770 € net mensuel.**

## Un statu quo inacceptable

Alors que l'amélioration de la situation des AESH est présentée comme un objectif du Comité Consultatif AESH installé le 27 février dernier, et que le constat est sans appel, aucune proposition satisfaisante au regard de l'urgence sociale n'est formulée par le ministère. Les constats sont flagrants :

- Le temps incomplet est la règle : malgré leur demande de travailler à temps plein, les AESH sont
- massivement maintenu-es à temps incomplet (en moyenne 62 %).
- Les augmentations de rémunération liées à l'ancienneté ne sont quasiment pas appliquées : 72 %
- des AESH sont rémunéré-es à l'indice plancher (indice 329), parmi les salaires les plus bas de la
- Fonction publique
- Le salaire moyen est de 760 € net par mois.

**La seule piste évoquée pour augmenter les rémunérations est d'augmenter le temps travaillé en proposant des missions hors fonction d'accompagnement d'élèves en situation de handicap et en multipliant les contrats de travail à temps incomplet avec différents employeurs, ce qui maintient les AESH dans la précarité. Ces pistes vont à l'encontre de l'objectif de professionnalisation et de reconnaissance des missions des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap. La flexibilité imposée par la mise en place des PIAL n'a pas permis d'aboutir à des contrats à temps plein, comme promis par le ministre.** Les organisations syndicales FSU / SE-UNSA / SGEN-CFDT / CGT Educ'Action / SNALC / SUD éducation exigent des mesures immédiates et significatives en termes de sortie de la précarité pour les AESH. Cela implique dès à présent un budget pour les financer :

- En finir avec le recours aux contrats à temps incomplets subis et respecter l'intégralité des notifications d'accompagnement
- Reconnaître l'exigence des missions des AESH par une revalorisation immédiate et conséquente de leurs rémunérations ;
- Refondre l'espace indiciaire de rémunération en relevant dès à présent l'indice plancher et l'indice de haut de grille pour une évolution de carrière décente.

Cela implique un élargissement de la grille. La reconnaissance professionnelle des AESH doit passer par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux besoins permanents indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation. Le Premier Ministre et le Président de la République doivent sans attendre prendre les arbitrages qui s'imposent pour que la situation des AESH soit réellement améliorée dès la rentrée de septembre 2020. **Il en va de la crédibilité et de la réussite de l'École Inclusive. C'est une urgence pour les élèves en situation de handicap et les personnels qui les accompagnent.**



# Début de carrière

... Exigeons une meilleure formation initiale !

## CRPE 2020 : suite à la crise, une dotation exceptionnelle de... 0 poste offert au concours dans notre Académie !

Le 7 avril dernier, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la création de 1 248 postes supplémentaires à la rentrée 2020. Cette nouvelle dotation prouve que les 440 créations de postes initiales étaient largement insuffisantes.

La crise sanitaire a mis en exergue les inégalités tant sociales que scolaires, or les départements qui ont des populations plus fragiles et des écoles en éducation prioritaire sont les grands oubliés de cette rallonge en postes. **C'est notamment le cas de l'Académie de Lille, où aucun poste supplémentaire ne sera proposé au concours cette année. Pour rappel, alors que 722 postes étaient proposés au concours externe en 2019, seuls 480 le sont en 2020, soit 242 postes en moins !** 20

postes sont proposés au 3ème concours.

Ces 1248 postes supplémentaires, déjà répartis entre les départements, auraient dû déboucher sur 2496 recrutements de stagiaires supplémentaires. En effet les lauréat-es du concours seront enseignant-es stagiaires à mi-temps. Or, le Ministère n'annonce la création au niveau national que de 625 places supplémentaires aux 10 790 déjà prévus au CRPE 2020. **Aucune de ces places n'est proposée à notre Académie...** Comme l'an dernier, 700 places seront également créées au concours supplémentaire de Créteil et Versailles.

Cela conduira à recruter près de 1 000 contractuels, malgré la promesse du Ministère de ne pas recourir à des personnels non formés.

### Les revendications du SNUipp-FSU

Face à cette casse du service public et à cette crise de recrutement qui s'installe dans la durée, le SNUipp-FSU revendique :

- une augmentation du nombre de places au CRPE et un plan pluri-annuel de recrutements ;
- des pré-recrutements dès la L1, avec une rémunération des étudiant-es prérecruté-es leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études ;
- une amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier.

### Aides sociales pour les débuts de carrière : informez-vous !

Le SNUipp-FSU édite un guide à destination des débuts de carrière (stagiaires, néo-titulaires...) afin de vous informer sur vos droits.

Aides au logement, frais de stage et de déplacement, frais de transport, prime d'entrée dans le métier, aides aux familles, chèques vacances, Pass Education... Retrouvez notre guide sur le site [neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr) ou demandez-le à vos délégué-es directement à l'INSPE ou par mail.

**Une question ? Contactez-nous ! Jeunes collègues comme vous, n'hésitez pas à contacter vos représentant-es « début de carrière ».**



Alexandre DUCROCQ

T5

[alexandre.ducrocq.snuipp@gmail.com](mailto:alexandre.ducrocq.snuipp@gmail.com)  
07.81.68.06.60



Laureline PIRA

T2, élue en CAPD

[laureline.pira.snuipp@gmail.com](mailto:laureline.pira.snuipp@gmail.com)  
07.81.63.78.58

### Résultats du concours et de la titularisation

#### Voici les dates annoncées par l'Administration :

- résultats de la titularisation pour les collègues ayant été convoqué-es devant le jury : **le mardi 30 juin après-midi** (sous réserve) ;

- résultats du CRPE externe et 3ème concours : **le mercredi 1<sup>er</sup> juillet** (résultats sur <http://e-resultats.ac-lille.fr/>)



Plus d'infos :



Rubrique : [Carrière > PE Stagiaires](#)

Alexandre DUCROCQ - Laureline PIRA

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT  
ET LEADER DANS 80 DÉPARTEMENTS



VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)

**NEO.SNUIPP.FR**  
pour les professeurs des écoles  
entrant dans le métier

# Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus fort-es ensemble !

## Raison n°1

Se syndiquer, c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif. Par leur adhésion, les collègues syndiqué-es donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. **La cotisation est la seule rentrée d'argent du syndicat.**

**La solidarité** Faire groupe. Briser l'individualisme pour construire du collectif. Se rassembler autour de valeurs communes essentielles, même si on n'est pas d'accord sur tout.

Faire groupe pour être plus fort-e, faire groupe pour soutenir et aider chacune et chacun.

Solidaires entre nous, solidaires avec les autres...



Se syndiquer, c'est s'organiser pour se défendre. Pour défendre chacun-e d'entre nous quand c'est nécessaire. Défendre et améliorer nos conditions de travail et nos carrières. Défendre aussi des valeurs (laïcité, justice, égalité, etc.). Défendre les services publics, Défendre l'Ecole....

## Raison n°2

**Se défendre** Tout-e seul-e, il est difficile d'avoir accès à toutes les informations nécessaires pour se défendre. A plusieurs, conforté-es par le nombre et l'organisation représentative, nous pouvons défendre et représenter la profession. Nous pouvons nous faire entendre, faire entendre notre voix.



## Raison n°3

Se syndiquer, c'est participer. L'adhésion est le premier geste militant. **Quel que soit ensuite son engagement ou pas, participer à l'existence de l'outil syndical est essentiel. Se syndiquer c'est pouvoir s'exprimer, directement ou par la représentation.**

**Participer** Etre actrice, acteur. Ne pas subir seul-e. Participer à un groupe. Lui permettre de vivre. Y apporter sa contribution. Etre l'un-e des leurs. Participer aux débats. Echanger, se confronter aux idées, aux avis. Participer, prendre part, donner sa part, recevoir sa part....



Chacun-e peut avoir une raison particulière de se syndiquer, chacun-e peut aussi trouver une "bonne raison" pour ne pas le faire... Pour nous, se syndiquer c'est se donner un outil de défense individuel et collectif, mais aussi un outil de propositions pour améliorer, transformer l'école, le métier, et donc la société. Son efficacité repose sur ses adhérent-es.

## Raison n°4

**Autres...** Une rencontre parfois, un coup de fil, une écoute, des conseils... Quelqu'un-e à qui parler, quelqu'un-e avec qui échanger, à qui demander .

Un-e collègue, ne l'oublions pas. Un-e pair-e...



# Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus fort-es ensemble !

Le SNUipp-FSU porte un projet syndical singulier qui se base principalement sur trois axes :

- la défense et la représentation de tous les personnels
- la transformation de l'École, pour la réussite de tous
- la participation aux mouvements pour une société plus juste, moins inégalitaire.

*Nous, de simples collègues comme les autres, nous sommes le **SNUIPP-FSU**. Syndicat majoritaire dans les écoles, mais aussi pendant 2 mois, dans les appartements et les maisons où se confinaient PE et AESH...*

*Le **Snuipp-FSU** est ancré dans le **camp de la transformation sociale**. C'est-à-dire avec une vision globale et cohérente de la société. Tout est lié. En plus de défendre et représenter les personnels, en plus de militer pour une **autre école\***, contre les inégalités scolaires, nous participons aux nombreuses mobilisations pour une société plus juste, pour une autre société (mobilisations retraites, loi travail, anti-racistes, féministes...) Nous nous opposons aux mauvaises réformes, aux politiques qui nous ont menés à la situation d'aujourd'hui, où le libéralisme a affaibli les Services Publics, et a détruit l'écologie...*

*Les mobilisations seront nécessaires pour changer la donne, pour imposer le développement des indispensables services publics.*



**\* Une autre école... c'est tout notre travail avec la recherche et les chercheurs, l'Université d'Automne et nos stages syndicaux...**

## Le SNUipp-FSU s'inscrit dans le champ d'un syndicalisme de transformation sociale.

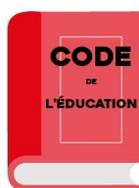
C'est une approche qui ne limite pas son activité syndicale à la défense des intérêts des travailleuses et travailleurs de son champ professionnel. Elle prend en compte le contexte général de la société et ses conséquences sur l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Ainsi, cette approche n'oppose pas les différentes catégories de salariés, mais vise à les rassembler.

Elle conçoit son action de façon transversale et affirme la nécessité de se battre pour transformer l'organisation sociale actuelle, organisation sociale inégalitaire et injuste.

Cette approche syndicale s'oppose au syndicalisme purement corporatiste. Son champ comprend celui du syndicalisme corporatiste, mais ne s'y limite pas.

SE SYNDIQUER ?  
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



Adhérons dès maintenant  
pour 2020/2021

POUR FAIRE  
RESPECTER MES  
DROITS

#JeMeSyndique



Maxime VASSEUR

